REPONSE FNE - QUESTIONNAIRE DEBAT PUBLIC NUCLEAIRE

En guise d'introduction, France Nature Environnement souhaite rappeler ses convictions en matière de démocratie environnementale. Nous sommes convaincus que :
- la protection de l'environnement concerne tou·te·s les citoyen·ne·s et constitue un devoir inscrit dans la Constitution ;
- l'action associative est la première forme de participation citoyenne dans le domaine de l'environnement et constitue un facteur d'accélération de la transition écologique et de bon fonctionnement de la démocratie ;
- les décisions publiques qui affectent notre environnement doivent être le résultat d'un dialogue pour être des décisions de qualité, acceptées et appliquées. L'absence de dialogue en amont de la prise de décision sur les sujets environnementaux cristallise des oppositions, génère des conflits et des violences. Au contraire, le dialogue est un bénéfice pour tous, y compris les acteurs économiques ;

France Nature Environnement se mobilise au travers de ces 9 000 associations membres, en faveur d'une démocratie plus participative sur les enjeux écologiques et climatiques, permettant une participation citoyenne active aux décisions qui affectent leur environnement. Les associations environnementales constituent le cadre privilégié de cet engagement citoyen continu.

C'est une nécessité pour que la transition écologique se fasse dans les meilleures conditions possibles, avec toute la société. C'est aussi un impératif juridique puisqu'elle est prévue dans de nombreux textes internationaux, européens et nationaux, au premier lieu desquels notre Constitution, qui prévoit que *« toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies, par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement* ».

1. Pour ce débat public sur le programme de nouveaux réacteurs nucléaires et le projet Penly, quel est votre diagnostic sur les difficultés rencontrées quant à la participation du public ?

Le calendrier choisi par le gouvernement est problématique : alors que le débat public sur le programme de nouveaux réacteurs nucléaires et le projet Penly est en cours (ainsi que la concertation nationale sur le mix énergétique) un projet de loi sur l'accélération du nucléaire est présenté au Sénat. Même si le contenu initial affirmé était axé sur la question technique de l'accélération administrative des procédures d'autorisation, ce projet portait l'idée et la volonté de poser l'acceptation des EPR2. Cette confusion sur les différents champs de discussion de la question des énergies a été de plus amplifiée par la simultanéité des dates de réunions avec celles du débat public menée par la CPDP sur l'EPR de Penly et les éléments de relance nucléaire ajoutés par les sénateurs. Enfin, le 3 février, le Président convoque un Conseil Politique sur le Nucléaire, aboutissant à l'annonce, non-concertée, de la fusion entre l'IRSN et l'ASN.

Sans attendre les conclusions des garant-es et donc l'avis des citoyennes et citoyens sur le mix énergétique de demain et sur l'opportunité de relancer la filière nucléaire, le gouvernement réalise un passage en force, faisant fi du débat public en cours, puisque notre avenir énergétique semble déjà fixé, les autorités ayant déjà décidé de la relance

et des sites des nouveaux réacteurs. Ce type de calendrier contribue à décourager toute participation citoyenne, est source de crispation et renforce la perte de confiance des Françaises et Français en leurs dirigeants. L'hypothèse de faire changer la décision effective du gouvernement devrait être perçue comme concrètement possible par les participants.

La situation actuelle ne permet donc pas un débat serein et l'attitude du gouvernement qui passe systématiquement outre à la réflexion souhaitée par la société civile ne peut qu'engendrer les réactions négatives des associations, dont certaines ont pris la décision de quitter le débat quand d'autres collectifs ont choisi de le perturber. France Nature Environnement s'est toujours intégrée dans les différentes instances de dialogue, et continuera de le faire mais l'agacement exprimé par certains est compréhensible.

2. De manière générale, quel est votre diagnostic sur la participation du public dans l'élaboration des décisions sur les projets nucléaires ?

Le diagnostic est négatif car la participation n'est pas respectée, ainsi qu'en témoigne l'exemple que nous vivons actuellement. La participation du public dans l'élaboration des décisions sur les projets nucléaires révèle dans le temps la frustration importante du public sur le caractère systématique de la non remise en cause du projet initial et de l'absence de présentation d'alternatives.

D'une manière générale la communication tant de l'exploitant que de l'ASN qui privilégie globalement des documents volumineux et techniques, même si elle s'accompagne de réunions dédiées où les représentants répondent aux questions du public accroit le sentiment de l'impossibilité de s'approprier le contenu et donc d'être jugé comme non légitime pour en discuter et le remettre en cause. Si l'on souhaite étendre la participation aux décisions sur notre avenir énergétique, un réel travail de pédagogie sur les différents scénarii doit être réalisé en associant l'ensemble des associations.

3. Qu'est-ce qui permettrait selon vous, une participation du public plus utile, plus efficace, et plus équitable dans l'une ou l'autre des phases suivantes (se limiter aux trois propositions qui vous semblent prioritaires):

Un respect par les autorités de la chronologie des démarches aurait pu s'ouvrir sur un dialogue réel entre l'ensemble des protagonistes. La concertation sur le mix aurait dû largement précéder le débat public sur les EPR au lieu de se faire en parallèle, et de manière toute aussi confidentielle que le débat public. Il serait pertinent De mettre davantage de moyens à la médiatisation, publicité des débats, du national au local pour les sortir de la confidentialité d'un public déjà averti et investi sur ce sujet. De plus, nous avons noté de nombreux biais dans les informations fournies aux participants notamment lors de la consultation nationale sur le mix énergétique avec notamment une partialité dans les questions posées en faveur du nucléaire, questionnant la sincérité du gouvernement quant à la prise en compte des avis des citoyens.

Au-delà de l'incohérence du fait de mener à la fois une concertation nationale sur le mix énergétique, un débat public relatif à l'opportunité de relancer le nucléaire et de proposer un projet de loi sur le même sujet, s'ajoute le chamboulement du calendrier qui s'imposait pour aboutir à la LPEC.

Avec le projet de loi sur l'accélération des procédures sur le nucléaire, qui à l'heure actuelle, contient la suppression de l'objectif de réduire la part du nucléaire dans le mix français, la Loi Energie Climat de 2019 n'est pas respectée : cette dernière prévoyait que les réorientations de la stratégie énergétique de la France devraient s'inscrire dans un cadre de révision quinquennale avec une loi de programmation énergétique, une programmation pluriannuelle de l'énergie et l'actualisation de la stratégie nationale bas-carbone. Une participation du public plus utile dans les projets

nucléaires doit donc s'inscrire dans un respect du cadre réglementaire. Il serait fort utile de réintroduire dans la future loi de programmation énergie-climat, la soumission des orientations de la future PPE à débat public, afin de garantir la qualité des informations et des discussions.

Nous aurions souhaité qu'une confusion ne soit pas entretenue entre un discours d'un candidat à la présidentielle et un processus législatif. Le discours de Belfort a été désigné, à trop de reprises, comme une justification au projet de loi en cours, alors qu'il ne détient aucune valeur juridique. Cette confusion donne l'impression que le choix du nucléaire comme énergie de demain est gravé dans le marbre, alors qu'aucun choix législatif n'a été fait et qu'un débat est en cours.

Une participation du public utile, efficace et équitable ne peut éventuellement respecter ces qualificatifs que si elle intervient très en amont du projet et non pas au stade de la mise en œuvre des projets ou du contrôle pendant la mise en œuvre. Dans ces deux dernières phases, la décision a été déjà prise et fait l'objet d'un début de mise en œuvre.

Dès lors, une réelle participation du public au sens politique et selon les principes définis par la convention d'Aarhus qui s'impose en droit national ne peut être reconnue comme telle que dans la mesure où les citoyens ont pu de manière aussi complète et suffisamment longue que possible exprimer des choix sur les différentes solutions possibles en matière d'énergie et non pas au seul prisme du nucléaire.

− la préparation des décisions rendant possible, ou pas, le lancement de projets nucléaires (loi, programmation pluriannuelle de l'énergie, décision du maître d'ouvrage) ?

Nous ressentons une forte indifférence du gouvernement, voire du mépris. La mauvaise habitude de ce gouvernement et du Président de vouloir donner l'impression d'ouvrir les questionnements pour rejeter de façon verticale toute proposition n'est en rien favorable à une confiance de la société civile. Les exemples sont nombreux et les avatars subis par la CNDP ne sont que la confirmation d'un système qui ne sait en rien ouvrir et déléguer. Peut-on vraiment parler encore de démocratie par ce type d'attitude ?

Sur les deux dernières sous-questions, France Nature Environnement tient à rappeler que son mouvement soutient l'objectif d'un mix énergétique composé à 100% d'énergies renouvelables à horizon 2050. Ainsi, FNE ne soutient pas la future mise en œuvre de projets nucléaires.

− la mise en œuvre de projets nucléaires (organisation des acteurs impliqués, instruction des dossiers d'autorisation de création, suivi des évolutions ou modifications éventuelles, le cas échéant réorientations ?)

La mise en œuvre des projets nucléaires s'effectue sur du temps long. La durée de vie d'une centrale se situe autour d'un siècle, entre sa construction et son démantèlement. Ainsi, une décision ponctuelle, non-concertée, comme le projet de fusion de l'IRSN et l'ASN est donc difficilement compréhensible par le public.

Là aussi, la publicité et la médiatisation des projets doivent être plus fortes, notamment au sein des territoires concernés.

− le contrôle et l'expertise pendant la mise en œuvre des projets nucléaires ? (Accès à l'information, modalités d'alerte ou d'intervention…)

L'enjeu de l'accès à l'information nous semble particulièrement crucial, au regard de deux exemples rencontrés par FNE dernièrement, illustrant bien les déficiences en matière de transparence lors de la mise en œuvre de projets nucléaires :

1) L'actuel dossier du maitre d'ouvrage d'EDF pour les deux EPR de Penly est incomplet (exemple : absence d'un schéma des nouveaux EPR) : cela ne respecte pas la mise à disposition obligatoire de l'ensemble des informations au public. Comment se faire un avis éclairé, si des informations essentielles sont manquantes ?

2) N'ayant pas de réponses précises à ses demandes sur le projet CIGEO, FNE a adressé un courrier au HCTISN pour s'en émouvoir et pour lister des demandes informations techniques et de documents, notamment des études scientifiques ayant justifiées les choix de l'ANDRA. Par ailleurs, FNE a sollicité un rendez-vous à l'ANDRA par courrier du 3 mars 2022. Bien que le HCTISN ait demandé à l'ANDRA de fournir un certain nombre d'informations figurant sur la liste FNE, l'ANDRA n'a pas apporté de réponses précises, ni les documents demandés. Concernant le rendez-vous sollicité, la seule réponse de l'ANDRA a été d'indiquer sa volonté de poursuivre le dialogue avec FNE mais sans proposer de rencontre. La transparence doit être au centre des préoccupations dans notre objectif d'améliorer la participation du public dans la gouvernance. Sinon, la défiance est renforcée, tout comme le sentiment que les décisions sont déjà prises.

De plus, à chaque étape, la société civile doit avoir une place privilégiée et a priori à tout engagement d'envergure dans le cadre d'un choix énergétique qui engage l'avenir de nombreuses générations. Ajoutons également que la participation des associations environnementales des CLIs et de l'ANCCLI est indispensable : nous rappelons le travail important de ces structures intermédiaires. Mais encore une fois, nous constatons que l'Etat ne met pas les moyens adaptés pour favoriser une réelle dynamique d'information et de participation du public.